

# Avant-propos

En 2024, le Pacte des solidarités prendra la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques que rencontrent les personnes en situation de précarité ou dans une situation proche.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des Solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des contractualisations de lutte contre la pauvreté - les Pactes locaux des solidarités - entre l'État, les départements et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et associations.

Ces panoramas sont particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes pauvres, une analyse novatrice autour de six profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté selon l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette démarche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des solidarités qui se développe autour de quatre axes prioritaires que sont la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, l'insertion des plus précaires dans l'emploi, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et enfin l'accompagnement dans la transition écologique pour en assurer le caractère solidaire.

À La Réunion, ce panorama est le fruit d'un travail partenarial entre la direction interrégionale de l'Insee et le préfet de Région, représenté par la Commissaire à la lutte contre la pauvreté. Il offre une approche statistique au service du diagnostic territorial mené localement. En effet, seul le croisement des données et des expériences de terrain, permettra de co-construire avec l'ensemble des partenaires concernés le futur Pacte des solidarités.

Ce Pacte, en plus des quatre axes prioritaires, s'articulera autour de sept enjeux Outre-mer qui répondront pleinement aux spécificités et besoins du territoire en impulsant une dynamique renouvelée par rapport à la convention sur la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette dernière a permis, sur la période 2019 - 2023, de mobiliser près de 37 millions d'euros en faveur de La Réunion dans ce cadre partenarial État/Conseil départemental. Territoire expérimentateur depuis fin 2018, les crédits délégués au niveau local ont permis le financement de près de 300 actions portées par environ 150 acteurs.

Avec 36 % de la population qui vit encore sous le seuil de pauvreté monétaire en 2020, un taux de chômage toujours supérieur de 10 points à la moyenne hexagonale, un quart des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, plus de 100 000 allocataires du RSA et plus de 30 000 demandes de logements sociaux, un véritable défi s'offre à nous avec la nouvelle génération du Pacte local des solidarités pour poursuivre la lutte contre la pauvreté et permettre à chacun et chacune de nos concitoyens de vivre dignement.

**Le Préfet de  
la région Réunion**

Jérôme FILIPPINI

**Le Directeur interrégional de  
l'Insee La Réunion-Mayotte**

Loup WOLFF